

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 142/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Terrains de football

Le Maire de Moncé en Belin

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

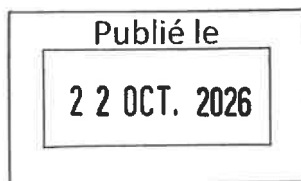
Considérant l'état du terrain annexe n°1 et du terrain annexe n°2 du stade municipal suite aux conditions climatiques.

ARRETE :

Article 01 : Le terrain annexe n°1 et le terrain annexe 2 du stade municipal sont interdits **du samedi 24 octobre 2026 au dimanche 25 octobre 2026, jusqu'à 12h00.**

Article 02 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités des terrains et pour information aux usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 03 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Moncé en Belin, le 22 octobre 2026

P/o Le Maire,

L'Adjoint par délégation du Maire.

Christophe COUTABLE

